

# RAPPORT DE PRESENTATION

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Nous vous présentons ce soir pour approbation le compte administratif de la Ville pour l'année 2018.

Nous rappelons que le vote du compte administratif a pour objectif de valider la bonne exécution de l'exercice écoulé, conformément à vos décisions et de relever les écarts constatés par rapport aux prévisions.

Ce compte-rendu d'exécution est le bilan de l'exercice 2018. Il permet d'analyser également la situation financière de notre Ville en mesurant les variations et en les mettant en perspective avec les évolutions conjoncturelles, mais surtout législatives et réglementaires que nous subissons depuis 2012, pour encore plusieurs années.

Sur 2018, il a fallu absorber une nouvelle baisse de la DGF de 350 K€, une augmentation de la péréquation horizontale (FPIC et FSRIF) de 74 K€. Notre Pacte financier et fiscal signé avec GPSO en 2016 continue de porter ses effets protecteurs pour notre ville.

**2018 a été une année exceptionnelle et imprévisible.** Exceptionnelle pour ses résultats que nous vous détaillons plus loin, et imprévisible, puisque les « très bonnes nouvelles » n'ont été enregistrées qu'au quatrième trimestre.

Nous rappelons également que le compte administratif est un document de synthèse établi par le Maire, présenté au conseil municipal et voté par celui-ci au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après production par le comptable du compte de gestion avec lequel il doit être en parfaite concordance.

Il reprend l'ensemble des données financières pour chacun des chapitres ouverts au budget : crédits votés, cumul des flux, restes à réaliser et crédits annulés. Sa structure est sensiblement la même que celle du budget.

Avant de vous présenter le PowerPoint donnant les indications les plus importantes sur l'exécution du budget 2018, nous allons examiner les conditions dans lesquelles ce budget a été réalisé.

Il faut d'abord souligner que l'ensemble des ratios habituels qui permettent de juger d'une gestion communale sont, à Meudon, dans la norme et même plutôt au-dessus, comme les années précédentes. La part des dépenses de personnel représente toujours environ 55 % de nos dépenses de fonctionnement.

Notre endettement a continué à se réduire pour atteindre 24,3 M€ car nous n'avons pas, depuis 2011, eu besoin de recourir à l'emprunt, notamment en raison des cessions de parcelles aux promoteurs de l'opération de la Pointe de Trivaux.

Pour mémoire, le compte administratif doit dégager une épargne suffisante pour rembourser les dettes et autofinancer une part plus ou moins importante de nos investissements ; cela a encore été le cas cette année, avec beaucoup plus de marge que les exercices précédents, en raison notamment de produits exceptionnels de frais de mutation.

Hors exceptionnel, les comptes définitifs 2018 reflètent à la fois la bonne santé financière de la Ville et les mesures d'économies engagées pour compenser les baisses de dotations de l'Etat.

Comme l'exige la loi, lors de l'établissement du budget, dépenses et recettes sont fixées de telle sorte que les budgets soient strictement équilibrés, ce que ne fait toujours pas l'Etat, pour ne pas l'oublier. Dans la réalité, dépenses et recettes s'avèrent différentes des prévisions du budget, compte tenu des aléas favorables (les droits de mutation exceptionnels par exemple sur 2018) ou défavorables de la gestion. Nous rappelons cependant qu'en aucun cas, les dépenses réalisées ne peuvent être supérieures à celles votées.

Le compte administratif donne la réalité des résultats comptables, ce qui permet au passage d'évaluer la justesse des prévisions budgétaires que nous avons établies, en fonction des éléments connus à l'époque de leur élaboration.

Les points importants du compte administratif sont les suivants :

- le résultat comptable de la section de fonctionnement ;
- l'autofinancement ;
- l'endettement ;
- la structure du financement des équipements.

Le document de présentation que nous nous proposons de vous commenter maintenant est une synthèse de tous les documents chiffrés préparés par la Direction des Finances, et fournis en prévision de ce conseil. Ils ont été examinés par la Commission des Finances du 18 juin dernier, sous la Présidence de notre collègue Murielle ANDRE-PINARD :

2. Rappel des étapes clés du cycle budgétaire 2018

3. Synthèse globale du compte administratif en

✓ **Section de FONCTIONNEMENT :**

• résultat de la section de fonctionnement :	7 741 944,80 €
• report de la section de fonctionnement 2017 :	2 208 711,43 €
• <b>résultat de clôture 2018 :</b>	<b>9 950 656,23 €</b>

✓ **Section d'INVESTISSEMENT :**

• résultat de la section d'investissement :	12 610 440,44 €
• report de la section d'investissement 2017 :	14 132 915,45 €
• <b>résultat de clôture 2018 :</b>	<b>26 743 355,89 €</b>

4. Reports et résultats :

✓ **Section d'INVESTISSEMENT :**

• restes à réaliser 2018 à reporter sur 2019 :	17 561 377,28 €
• soit un résultat de la section d'investissement de (résultat de clôture – restes à réaliser) :	<b>9 181 978,61 €</b>

✓ **Le résultat de fonctionnement de 9 950 656,23 € sera utilisé à :**

• mettre en réserve en investissement au BS 2019 :	3 000 000,00 €
• affecter le solde en report en fonctionnement, soit :	<b>6 950 656,23 €</b>

5. Evolution des dépenses et des recettes :
  - ✓ des recettes de fonctionnement en hausse de 6,80 %, intégrant les produits exceptionnels de frais de mutation de MEUDON CAMPUS ;
  - ✓ des dépenses de fonctionnement en baisse de 0,29 % ; ceci est dû notamment à la baisse des frais de personnel.
6. Epargne brute = autofinancement :
  - ✓ après retraitement des cessions et des éléments exceptionnels, l'épargne brute dégagée ressort à **10,528 M€** en 2018 contre **6,307 M€** en 2017, soit une hausse de 4,221 M€ ;
  - ✓ le remboursement du capital de la dette (**3,604 M€**) en section d'investissement est entièrement couvert par l'autofinancement.
7. Meudon au sein de GPSO
8. Les recettes de fonctionnement
9. Les recettes significatives 2018 :
  - ✓ une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 0,350 M€ ;
  - ✓ une augmentation du produit des trois taxes ménages de 3,22 % par rapport au CA 2017 avec un produit de 28,936 M€ contre 28,032 M€ en 2017 (après reversement à GPSO) ;
  - ✓ le produit des cessions de la Pointe de Trivaux pour un montant de 25,929 M€ contre 18,218 M€ en 2017 ;
  - ✓ une hausse exceptionnelle des droits de mutation immobiliers à 6,152 M€ contre 3,845 M€ en 2017 ;
  - ✓ une nouvelle baisse des recettes tarifaires à 5,451 M€ contre 5,655 M€ en 2017.
10. Les principales recettes 2018
11. Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement :
  - ✓ une baisse de 6,36 % par rapport à 2017 ;
  - ✓ en baisse de 51,6 % par rapport à 2010.
12. La péréquation verticale : - 4,696 M€ depuis le début du mandat
13. Les dépenses de fonctionnement
14. Les dépenses de fonctionnement :
  - ✓ hausse de la péréquation de 3% ;
  - ✓ baisse notable des frais de personnel, avec une baisse des effectifs de 45 postes.
15. Répartition des dépenses de fonctionnement par nature
16. Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique
17. Détail des charges à caractère général
18. Evolution des frais de personnel par budget
19. Evolution des frais de personnel
20. Facteurs endogènes – baisse des effectifs et postes non pourvus.
21. Evolution des effectifs de 2016 à 2018
22. Péréquation horizontale (FPIC et FSRIF) – les bénéficiaires du pacte financier et fiscal
23. Les contingents et participations obligatoires
24. Focus sur les subventions aux associations

25. Focus sur le CCAS :
- ✓ 1,869 M€ en 2018 contre 1,590 M€ en 2017 (+ 17,5 %),
  - ✓ cette hausse de 17,5 % par rapport à 2017 de la subvention du budget Ville vers le budget autonome du CCAS ; toutes les aides sont dorénavant versées uniquement par le CCAS.
26. Les recettes d'investissement
27. Les recettes d'investissement :
- ✓ augmentation substantielle du FCTVA de 1,875 M€ ;
  - ✓ 0,280 M€ de subventions du Département ;
  - ✓ 0,405 M€ de subventions de la Région.
28. Les dépenses d'Investissement
29. Les dépenses d'Investissement :
- ✓ 18,852 M€ en 2018 contre 19,058 M€ en 2017 ;
  - ✓ dépenses entièrement financées sur nos fonds propres.
30. Répartition des dépenses par politique publique
31. Focus sur la dette :
- ✓ le stock de dette a été ramené à 24,3 M€ ;
  - ✓ une capacité de désendettement de 2,2 ans, en raison du résultat exceptionnel.
32. Graphique de l'évolution de la capacité de désendettement depuis 2006 (budget principal)
33. Affectation du résultat :
- ✓ 3 M€ en réserve d'investissement pour le BS 2019 ;
  - ✓ 6,951 M€ en report sur le budget de fonctionnement 2019 ;
  - ✓ 9,182 M€ en report sur le budget d'investissement 2019, hors reports.

En conclusion, ce compte administratif 2018 nous permet :

- ✓ de bien conforter notre budget 2019 ;
- ✓ d'envisager notre programme d'investissements sereinement, grâce à notre bon niveau d'épargne, et de présenter toujours une bonne signature ;
- ✓ d'être dans de bonnes dispositions pour affronter l'avenir financier des collectivités locales, et notamment franciliennes, dont le futur contour n'est toujours pas esquissé, en particulier les ressources qui doivent remplacer la taxe d'habitation...

Nous vous suggérons, suivant en cela l'avis de la Commission des Finances, d'adopter ce compte administratif de l'année 2018.

**Christophe SCHEUER**

**Maire-adjoint délégué aux Finances  
Rapporteur du budget**